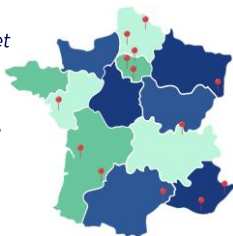


Les données sont issues de l'« Etat de l'environnement sur et autour des grands aéroports français en 2020 – Diagnostic eau, sols, biodiversité et pollution lumineuse ».



Contexte et objectifs nationaux

La multitude des activités aéroportuaires peut être génératrice de pollution. Les **sources potentielles, nombreuses**, concernent **différentes zones**. Le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) distingue trois types de pollutions en fonction de leur récurrence : **chronique** (échappements des moteurs, maintenance, nettoyage...), **saisonnnière** (déverglacage et dégivrage) et **accidentelle**. Des pollutions peuvent se transférer aux sols des plateformes, engendrant la nécessité d'opérer une surveillance particulière et une prévention de la qualité des sols.

Contexte réglementaire

100% des plateformes concernées par des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Installations des gestionnaires :

- de 1 à 12 rubriques selon les plateformes
- 6 plateformes en Autorisation, 1 en Enregistrement et 4 en Déclaration

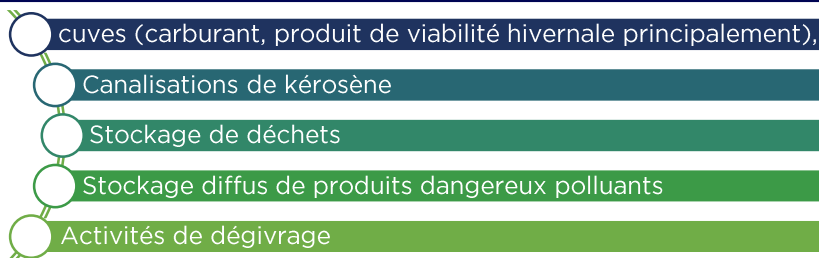
Installations des tiers présents sur la plateforme :

- de 1 à 88 rubriques par plateforme portées par les tiers

En moyenne par plateforme : 2 sites potentiellement pollués (BASOL) et une dizaine d'anciens sites industriels / activités de services (BASIAS), le plus souvent liés aux hydrocarbures

Principales sources de pollution sur une plateforme

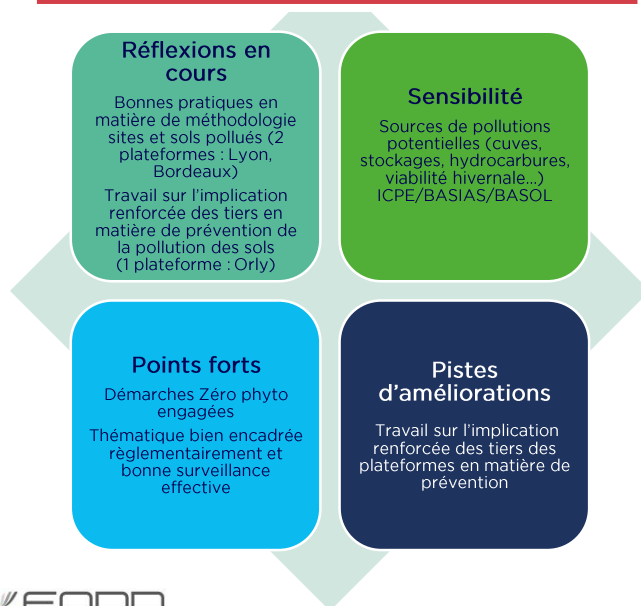
Zones et équipements sources majeures de pollution au sein des plateformes aéroportuaires et modalités de stockage (mesures de réduction des risques de pollution) :



Gestion du milieu sol par les aéroports

- **Aires de dégivrage** : pas systématiquement (46% en ont : Orly, CDG, Le Bourget, Lille, Beauvais, Nantes, Marseille et Lyon en prévoient).
- **Activité de viabilité hivernale** : 4 aéroports (Montpellier, Le Bourget, Nantes et Lyon) ne disposent pas de moyen de traitement ou collecte des polluants générés par cette activité (8 aéroports en 2015).
- **Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie** (exercices incendie) : 1 seul aéroport (Marseille) ne collecte pas les effluents.
- **Produits phytosanitaires** : 62% des plateformes en utilisent (arrêt de Bâle-Mulhouse en 2017, Bordeaux en 2017, Montpellier en 2018, Lyon en 2019, Nantes en 2020) ; 100% des plateformes sont dans une démarche de réduction voire d'arrêt.
- **Déchets** : production globalement stable.

100% des plateformes disposent de diagnostic de pollution des sols (sur au moins une partie de leur périmètre)



| 5